



MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS



COMMUNIQUE DE PRESSE

Il est porté à la connaissance des candidats à l'élection présidentielle du 25 février 2024 que la carte électorale (liste des bureaux de vote) a été fixée par arrêté n°001785 en date du 23 janvier 2024.

La consultation peut être faite au niveau des préfectures par les plénipotentiaires désignés.

Dakar, le **26 JAN. 2024**

Le Directeur général des Elections



